

# La gazette de Soulaires

Numéro 5, octobre 2025

## Municipales 2026

« *Citoyennes, citoyens  
Osez l'engagement !  
Votre commune a  
besoin de vous* »



Les élections auront lieu les dimanches 15 et 22 mars

À quelques mois des élections municipales, l'association des maires de France (AMF) considère qu'il est nécessaire d'apporter un nouvel élan civique pour soutenir la démocratie du quotidien. Afin que ces élections confortent les institutions démocratiques et confèrent aux élus une pleine légitimité pour agir, il faut que les citoyens s'engagent dans la vie communale.

À l'échelle locale, il existe différentes manières de s'investir, que ce soit au sein d'un conseil municipal ou dans la vie associative. Les élus communaux et intercommunaux ont un rôle important à jouer pour montrer que l'engagement est utile et à la portée de tous.

## Comment cela fonctionnera pour notre commune?

### Composition du conseil municipal

- Nombre légal de sièges : 11 conseillers municipaux.
- Nombre d'adjoints au maire : jusqu'à 3 maximum

### Constitution des listes de candidats

- Minimum pour qu'une liste soit considérée "complète" : 9 candidats (11 - 2 tolérance).
- Maximum possible : 13 candidats (11 sièges + 2 suppléments).
- Parité obligatoire : les listes doivent être alternées femme-homme-femme-homme, etc. (ou inversement).

👉 *Exemple : une liste de 11 candidats doit contenir 6 femmes et 5 hommes (ou l'inverse), placés en alternance.*

### Déroulement de l'élection

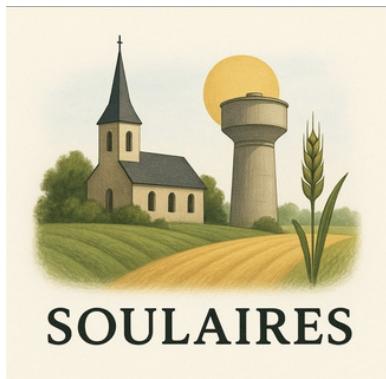
- 1er tour :
  - Si une liste obtient la majorité absolue (>50 %), elle décroche la moitié des sièges (soit 6).
  - Les autres sièges (5 restants) sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes ayant fait plus de 5 % des voix.
  -
- 2nd tour (si nécessaire) :
  - Seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages au 1er tour peuvent se maintenir.
  - Les listes entre 5 % et 10 % peuvent fusionner avec une autre.

Attribution des sièges avec la même règle (prime majoritaire + proportionnelle).

# La gazette de Soulaires

Numéro 5, octobre 2025

## Concours de logo pour notre commune



**Le concours de création du nouveau logo de la commune est désormais clos ! Vous avez été nombreux à participer avec un total de 177 votes.**

Après plusieurs semaines de travail, de délibérations et de votes, les Soulairiens ont choisi le projet réalisé par Madame Sarah KOHOU comme nouveau logo officiel de Soulaires.

Ce logo, à la fois moderne et représentatif de notre identité locale, symbolise notre patrimoine et la nature qui l'entoure.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur créativité, ainsi que les membres du jury et les habitants qui ont pris part au vote. Grâce à cette démarche collective, Soulaires dispose désormais d'une identité visuelle qui nous rassemble et nous ressemble.

## Le Comité des Fêtes en pleine effervescence !

Depuis sa création le 8 mai 2025, le Comité des Fêtes du village s'active pour faire vivre de beaux moments de convivialité à tous les habitants.

Notre premier événement, organisé le 21 septembre, a rassemblé de nombreux exposants enthousiastes. Une belle première expérience, placée sous le signe de la bonne humeur, même si les visiteurs se sont fait un peu timides cette fois-ci !

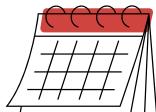
Mais pas question de s'arrêter là ... 🎉

Le 31 octobre à partir de 18h30, petits et grands sont invités à venir fêter Halloween avec nous !

**Au programme :** récolte de bonbons dans le village (sous la surveillance des parents 🧸), suivie d'un moment de partage à la salle des fêtes autour d'une collation gourmande et conviviale. Nous vous attendons nombreux, déguisés et souriants, pour frissonner et rire ensemble.

🎃 À très bientôt pour de nouvelles aventures festives 🎃

Magalie, Élodie & Isabelle



**11 novembre**

Cérémonie

**20 novembre**

Beaujolais nouveau

**20 décembre**

Noël des petits

**21 décembre**

Colis des aînés



SOULAIRES le Village 28130

**Restons connectés !**

[www.soulaires.fr](http://www.soulaires.fr)

